

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les actions de formation inter ou intra-entreprise, ainsi que toute offre de prestations en ingénierie de formation ou conseil relatives à des commandes passées par les Clients auprès de la société ECOLE DE FORMATION NOZ (« ORIZON FORMATION »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de la personne concernée (« Client ») aux présentes CGV. Le Client se porte garant du respect des présentes conditions de vente pour l'ensemble de ses collaborateurs.

ORIZON FORMATION se réserve le droit d'adapter ou de modifier unilatéralement et à tout moment ses CGV. En cas de modification, les CGV applicables à la Formation seront celles en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la convention de formation.

## INSCRIPTION

Avant toute inscription le Client s'assure qu'il remplit ou que les personnes qu'il inscrit (« Stagiaires ») remplissent les prérequis figurant dans le programme de formation. L'inscription à une formation prend effet à réception d'un mail de confirmation. Toute inscription vaut acceptation des prix et descriptions de la formation proposée. Toute inscription a valeur d'engagement de participer à la totalité de la formation.

## MODALITÉS DES FORMATIONS

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises et intra-entreprises présentées dans le catalogue ORIZON, et réalisées dans les salles de formations mis à disposition par ou pour le Client. ORIZON FORMATION est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Cas spécifique des formations à distance.

Les formations en ligne peuvent se présenter sous la forme de (i) « classes virtuelles », qui sont des Formations courtes que le Client visionne à distance, ou de (ii) modules « e-learning » qui permettent de former le Client à partir de ressources et de briques pédagogiques digitales consultables sur un espace pédagogique dédié.

Avant toute inscription, le Client doit vérifier qu'il dispose ou que les stagiaires qu'il inscrit disposeront à la date prévue des moyens techniques permettant de suivre la formation : Ordinateur ou tablette avec une mise à jour récente ; Connexion internet suffisante pour lire les vidéos, afficher les documents et animations Haut-parleur ou écouteurs ; Caméra pour les classes virtuelles.

L'absence de ces moyens le jour de la session, ne pourra donner lieu ni à remboursement du prix, ni à aucune indemnité.

Le jour de la formation, le Client s'engage à réaliser un test de connexion avant le démarrage de la session.

Les configurations techniques nécessaires seront précisées par le centre de formation, selon la nature de la formation et les modalités pédagogiques. ORIZON FORMATION dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique du matériel ou fournisseur Internet.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

Une invitation comportant toutes les informations pratiques relatives à la formation, dont la date, les horaires exacts et le lieu de la formation sera adressée par ORIZON FORMATION au Client ou Stagiaire avant l'ouverture de la session. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

## INSUFFISANCE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ORIZON FORMATION se réserve le droit de reporter ou annuler la formation et d'en informer le Client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités.

## TARIF

En formation interentreprises, les prix indiqués dans le catalogue des formations s'entendent par stagiaire et pour la durée du stage indiqué. Toute formation commencée est due en entier pour les formations e-learning, les formations présentielles seront facturées au prorata temporis.

En formation intra-entreprise, ORIZON FORMATION facture le temps des formateurs consacré au stage soit en fonction d'un prix par jour, soit au forfait. Les modules e-learning sont facturés au stagiaire et à la session.

Toute prestation de conseil ou d'ingénierie pédagogique liée à la formation professionnelle fait l'objet d'une offre commerciale et financière.

Tous les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Le coût de la formation ne comprend pas les frais annexes (repas, transport, hébergement) lesquels demeurent à la charge du stagiaire ou du Client.

## PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : Le paiement comptant doit être réalisé au plus tard dans un délai de 30 Jours à compter de la date de la facture. En cas de prise en charge partielle par son OPCO, ORIZON FORMATION facturera au Client la différence entre le coût de la formation et le montant pris en charge par l'OPCO. Seules étant prises en charge par les OPCO, les heures de formation réellement suivies par le ou les stagiaires, les heures non suivies seront alors facturées directement au Client.

En cas de non prise en charge par son OPCO, ORIZON FORMATION facturera au Client l'intégralité du coût de la formation.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront appliquées à l'intégralité des sommes restant dues conformément à l'article L441-10 du code de commerce. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre des pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

## CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Aux fins des prestations faisant l'objet des présentes CGV, ORIZON FORMATION collecte les données à caractère personnel des stagiaires et/ou collaborateurs du Client. Ces données sont nécessaires à l'exécution du contrat. Elles seront traitées à cette fin par les personnes en charge du suivi et de la réalisation des formations, pendant la durée nécessaire à la réalisation des prestations et à des fins de preuves dans le cadre des déclarations faites auprès de l'OPCO.

Les personnes visées par ces traitements disposent de droits d'accès, de rectification, de limitation ou encore de suppression des données à caractère personnel. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [rgpd@noz.fr](mailto:rgpd@noz.fr). A défaut de satisfaction, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

## SOUS-TRAITANCE

ORIZON FORMATION est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. ORIZON FORMATION s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel, ORIZON FORMATION demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - DROITS D'AUTEUR

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les supports, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Lors de la participation aux sessions de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur d'ORIZON FORMATION dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE L'ACTION DE FORMATION

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, et être notifiée moyennant le respect d'un préavis de cinq jours calendaires avant le début de la session de formation.

## NULLITÉ D'UNE CLAUSE

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre ORIZON FORMATION et le Client.

## JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ORIZON FORMATION à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation d'ingénierie, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.

## PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Toute précision relative aux présentes CGV, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier à la Société EFN / ORIZON FORMATION, 5 rue Corbusson 53940 St Berthevin ou à [formation@orizonformation.fr](mailto:formation@orizonformation.fr), qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Les délais d'accès à nos formations sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de divers facteurs tels que la disponibilité des ressources pédagogiques, la validation de l'inscription, ou d'autres conditions logistiques. L'école de formation Noz s'efforce de fournir un accès à la formation dans les meilleurs délais possibles, mais ne peut garantir des délais exacts. Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard d'accès indépendant de notre volonté, tel que des problèmes techniques ou des perturbations indépendantes de notre contrôle.